



Stages en Nouvelle-Zélande dans l'hôtellerie restauration

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée du stage : de 6 à 12 mois à partir de n'importe quel moment au cours de l'année. Il faut noter qu'en Nouvelle-Zélande (comme dans les pays de l'hémisphère sud), les saisons sont inversées. L'été commence le 20 décembre, l'automne le 20 mars, l'hiver le 20 juin, et le printemps le 20 septembre. L'hôtellerie restauration suit ces saisons ; par exemple, en juillet et août, les placements se font principalement pour la saison de ski dans l'île du Sud.

Placements possibles : cuisine, service en salle, accueil réception.

Admissibilité : Les candidats doivent avoir suivi une formation en hôtellerie restauration (formation BTS appréciée). Un bon niveau de l'anglais écrit et parlé est exigé.

Visa : Visa de travail (limites d'âge : 18 à 30 ans). Les frais de visa sont de 120 à 130 € (décembre 2013).

Assurance : Tous les participants sont tenus d'avoir une assurance maladie, accident, rapatriement et responsabilité civile qui répondent aux exigences du gouvernement de Nouvelle-Zélande. EXPERIENCE INTERNATIONALE fournit les informations nécessaires sur ce point.

Modalités de candidature : Les candidats postulent en Anglais au programme de stage en Nouvelle Zélande, *au minimum 3 à 4 mois avant la date de début de stage*. Ils doivent indiquer leur domaine de stage souhaité. Un curriculum vitae complet en anglais, une évaluation de la langue anglaise, ainsi que certains autres documents doivent également être fournis.

Rôle de l'employeur : offrir un placement aux demandeurs de stage et remplir la partie du contrat qui le concerne. Superviser la formation du participant conformément à l'accord de stage, et compléter l'évaluation finale de la formation des participants. La rémunération minimum est de 14.25 Dollars Néo-Zélandais de l'heure (ce qui correspond au salaire minimum légal), avec un minimum de 30 heures hebdomadaires (souvent plus en fonction des saisons). Généralement le logement est fourni.

Rôle notre partenaire en Nouvelle-Zélande : trouver un stage approprié, s'assurer du caractère formateur du placement et des conditions de travail, faciliter l'accueil à l'arrivée, procurer toute assistance aux stagiaires, offrir un soutien téléphonique aux participants (7jours/7, 24h/24) et intervenir, si nécessaire, auprès des employeurs en Nouvelle Zélande en cas de difficultés. Notre partenaire dispose d'une longue expérience dans l'administration de ce type de programme d'échanges et les stagiaires ne sont pas seuls en Nouvelle-Zélande.

Coût : ce programme ne bénéficie d'aucun financement public et des frais administratifs sont demandés aux participants (350 € pour l'association *Expérience Internationale* et 1025 USD pour notre partenaire Néo-Zélandais). Il faut ajouter le billet d'avion, l'assurance et les frais de visa.